



MOT DU MAIRE



DÉCONFINEMENT

Ici aux Éboulements nous n'avons pas encore eu la température permettant beaucoup d'activités extérieures notamment sur nos patios et terrasses. Avec le froid et la fonte tardive de la neige, le confinement s'est avéré un peu moins difficile. Néanmoins, nous attendons tous avec impatience le déconfinement!

Cependant, il y a un « mais »! Il faudra apprendre une nouvelle façon de vivre au travail, dans les lieux publics ou à la maison selon des directives limitant certaines de nos activités habituelles, qu'elles soient personnelles, en groupes ou familiales.

Chez nous, le déconfinement se fera en deux étapes. Certains commerces et entreprises, les écoles primaires et les garderies seront en activité dès cette semaine ou la semaine du 11 mai. Jusque-là, notre sentiment de sécurité contre la propagation reste à mon avis à un niveau assez élevé, connaissant la densité de notre population. Néanmoins, si nous ne suivons pas correctement les directives de la Santé publique ce sentiment ne sera qu'illusoire, n'en doutez pas!

Par ailleurs, la deuxième étape du déconfinement pour Charlevoix est la levée des barrages routiers. Le 18 mai c'est le grand Charlevoix qui sera ouvert et la peur d'une augmentation de la contagion fait sa place. Si vous me demandez si j'ai peur, ma réponse est oui, parce je suis dans le groupe d'âge à risque, indépendam-

ment de la levée ou non du barrage. Voici ce que Stéphane Laporte disait dans la Presse le samedi 2 mai :

« Si la peur nous a aidés à rester confinés, c'est elle qui doit nous aider à nous déconfiner. Parce qu'on n'aura pas le choix de sortir avec elle. La peur peut être une force, quand on sait la canaliser. Tous les héros qui travaillent dans les hôpitaux et les centres d'accueil la connaissent bien. Elle ne les paralyse pas. Au contraire, elle les fait agir. Gardons-nous seulement juste assez de peur pour ne pas tout gâcher. »

Il est probable que notre rythme de vie sera ralenti. Néanmoins, j'espère que cette nouvelle façon de vivre se fera dans le respect, quels que soient notre niveau générationnel et des personnes qui visiteront notre région dans les mois à venir. Nous ne pourrions agir innocemment sans penser aux conséquences d'une deuxième vague possible et les risques inhérents.

Notre région comme toutes les autres qui ont été fermées ne pourra vivre dans une bulle continuellement. Soyons vigilants, gardons deux mètres de distanciation avec les autres et lavons-nous les mains fréquemment.

#OnSeSerreLesCoudes

Cette nouvelle expression qui est apparue fait référence à l'achat local. C'est un regroupement de dix-neuf (19) marques qui ont choisi de **se serrer les coudes** pendant la crise de la COVID-19.

Quel est l'objectif de ce mouvement d'entraide? Faire preuve de solidarité économique en sensibilisant la population québécoise à la force du « Achetons local ». Le tout a débuté lorsque M. Legault, premier ministre, a incité les Québécois à acheter localement en cette période de pandémie. C'est à ce moment que fut créé « **Le Panier Bleu** ».

Le ministre de l'Économie et de l'innovation, Monsieur Pierre Fitzgibbon, nous indiquait lors du lancement de cette plateforme que chaque dollar investi compte et contribue à appuyer nos produits locaux et notre expertise, ce qui selon lui stimule davantage notre économie locale.

- Imaginer si cette crise avait cet effet bénéfique d'amener les Québécois à acheter des produits d'ici ou qu'ils ne connaissaient pas encore à ce jour;

- Démontrer que tout ce qui est local, malgré le prix parfois un peu plus élevé qu'au supermarché, procure qualité et fraîcheur tout en assurant la pérennité des petits producteurs;

À mon avis, l'achat local n'est pas seulement une responsabilité des résidents, mais aussi des commerçants, des producteurs et transformateurs de produits agroalimentaires, des industries de chacune des régions, mais également des gouvernements.

Si cette situation nous donnait en prime que le gouvernement achète localement pour nourrir les enfants dans les écoles, les fonctionnaires dans leurs cafétérias de bureaux, les patients dans les hôpitaux régionaux et les aînés dans les résidences de longue durée d'ici.

Sans vouloir être rabat-joie, je pense que ce n'est malheureusement pas dans cette direction que le gouvernement se dirigeait avant la pandémie.

En effet, la loi 37, visant principalement à instituer le centre d'acquisition gouvernementale et Infrastructures technologiques Québec cherche à regrouper tous les approvisionnements gouvernementaux québécois au sein d'une seule entité incluant les approvisionnements du réseau de la santé et des services sociaux.

(Suite page suivante)

Dans ce numéro :

| | |
|----------------------------------|---|
| Mot du maire | 1 |
| Prévention / Tourisme | 2 |
| Inventaire des propriétés | 3 |
| Gestion des matières résiduelles | 3 |
| Informations diverses | 4 |

MOT DU MAIRE (SUITE)

Ainsi plusieurs fournisseurs régionaux ne correspondent plus aux critères de sélection puisqu'il faudra être le plus bas soumissionnaire avec des quantités impossibles à respecter entre autres. Avec cette loi, le gouvernement mise sur les rabais de volume, sans aucune prise en compte des impacts sur les régions.

La Fédération québécoise des municipalités qui représente les régions a fortement dénoncé en commission parlementaire l'automne dernier les méfaits que pourrait apporter la loi 37. Pour la Fédération, prioriser les achats locaux, c'est prioriser la création d'emplois, le développement d'expertises et la réduction des frais de transport et de l'emprise écologique.

Si cette pandémie nous valait un revirement gouvernemental sur ses intentions d'achat! Dans les faits, le gouvernement a annoncé le 1^{er} mai dernier qu'il suspendait l'entrée en vigueur de certaines dispositions de la loi 37 prévue le 1^{er} juin 2020.

MESURES SANITAIRES

La municipalité a l'obligation de mettre en place des mesures sanitaires. Celles-ci ont été implantées tant au niveau administratif qu'à celui des travaux publics, notamment en préconisant le télétravail et la distanciation physique de deux mètres pour les employés et les moyens de protection adaptés aux différentes situations.

Les employés des travaux publics sont déjà à pied d'œuvre afin de nettoyer les ponceaux, les abords des routes et inter-sections.

La responsabilité municipale sera tout aussi importante pendant le déconfinement. Elle devra entre autres s'assurer du respect de la sécurité sanitaire dans les espaces publics municipaux. Il est à prévoir que des moyens de protection seront imposés par la Santé publique.

Merci d'en faire bon usage, il y va de notre santé à tous !

Pierre Tremblay, maire

RÉSIDENCES DE TOURISME

Le gouvernement du Québec rappelle que le nouveau Règlement sur les établissements d'hébergement touristique (RLRQ, chapitre E-14.2, r. 1) est entré en vigueur le 1^{er} mai 2020. Ce règlement instaure une nouvelle catégorie d'établissements d'hébergement touristique, appelée « établissements de résidence principale ». Ainsi, il sera obligatoire pour les personnes physiques (propriétaires ou locataires) qui souhaitent offrir en location leur résidence principale de détenir une attestation de classification sous la forme d'un avis écrit et d'un numéro d'établissement. Ce dernier devra également être indiqué dans toute annonce ou publicité en lien avec la location de l'établissement, et ce, pour toutes les catégories d'établissements d'hébergement touristique.

IMPORTANT : Pour toutes les catégories d'établissement d'hébergement, **une personne détenant une attestation de classification qui omet d'inscrire le numéro d'établissement** dans une annonce est passible d'une amende de 1 000 \$ à 10 000 \$ dans le cas d'une personne physique et de 2 000 \$ à 20 000 \$ dans les autres cas. Une personne qui offre de l'hébergement touristique **sans détenir une attestation de classification** est passible d'une amende de 2 500 \$ à 25 000 \$ dans le cas d'une personne physique et de 5 000 \$ à 50 000 \$ dans les autres cas.

POPOTE ROULANTE

Le Centre communautaire Pro-Santé de Baie Saint-Paul offre le service de popote roulante aux Éboulements. Étant donné le peu de clientèle actuellement, la livraison se fait une fois par semaine pour deux repas seulement.

Si vous êtes intéressé par ce service, n'hésitez pas à communiquer au bureau municipal au 418 489-2988 pour donner vos coordonnées. Dans l'éventualité où quelques personnes se manifestaient, il serait alors possible d'obtenir le service plus d'une fois semaine avec des repas différents à bas prix.

C'est une chance à saisir pour toute personne seule, qui a des problèmes de santé ou qui n'aime pas cuisiner!

PRÉVENTION INCENDIE

LES FEUX DANS LES TERREAUX ET LES VÉGÉTAUX



Depuis l'entrée en vigueur des mesures de restriction sur l'usage du tabac dans les lieux publics, on note une tendance à la hausse des incendies ayant comme source de chaleur des articles de fumeur qu'on a négligemment jetés dans des contenants destinés aux végétaux ou dans des zones de végétation. De ces incendies découlent malheureusement d'importantes pertes matérielles.

En effet, les différents terreaux présents sur le marché ne contiennent souvent que très peu de terre véritable. Plusieurs sont enrichis d'engrais chimiques ou d'autres substances combustibles qui constituent un foyer potentiel d'incendie.

Les périodes de chaleur soutenue et de sécheresse au cours de l'été augmentent considérablement le risque d'incendie puisque le sol et la végétation, asséchés, sont plus susceptibles de s'enflammer au contact d'une source de chaleur.

Ainsi, lorsqu'on se débarrasse d'un article de fumeur de façon inadéquate ou dans un endroit inapproprié, le feu couvant, peut, à tout moment, provoquer un incendie et se propager à des bâtiments.

Un mégot de cigarette peut se consumer durant plus de 3 heures et une flamme est susceptible d'apparaître pendant tout ce temps

JARDINEZ DE FAÇON PRÉVENTIVE

Arrosez régulièrement vos plantes, haies, paillis, etc. Gardez en tête que la terre en pot s'assèche plus rapidement que celle du jardin.

Privilégiez les pots d'argile. Ils conservent mieux l'humidité et ne sont pas combustibles.

Entreposez vos sacs de terre de rempotage à l'abri des chauds rayons du soleil et à l'écart de tout matériau combustible.

TRAVAUX EXTÉRIEURS

Débarrassez-vous des résidus verts de façon adéquate et surveillez les collectes municipales.

Avant de faire brûler les déchets végétaux, abattis et autres rebuts à ciel ouvert, il est obligatoire de demander un permis en composant le 418 635-1215.

INVENTAIRE DES PROPRIÉTÉS

AVIS MRC DE CHARLEVOIX

Modifications apportées par le Service d'évaluation de la MRC de Charlevoix dans le contexte particulier de la COVID-19, notamment pour assurer le maintien d'inventaire et le suivi des permis délivrés par les municipalités.

Depuis le 27 avril 2020, certains changements ont été apportés pour le maintien de l'inventaire, mandat essentiel du Service d'évaluation de la MRC de Charlevoix pour assurer le suivi des permis délivrés par les municipalités.

Ces changements concernent **les propriétés résidentielles de 1 logement** et ils sont approuvés, proposés et coordonnés par nos évaluateurs agréés, du Service FQM-Évaluation.

Les façons de faire des inspections doivent changer et s'adapter au contexte de travail à distance alors que l'objectif de poursuivre la tenue à jour des rôles d'évaluation foncière demeure, malgré les règles de distanciation physique à respecter.

Étapes préconisées pour la tenue à jour des rôles d'évaluation :

1. Une lettre personnalisée sera transmise aux propriétaires pour les informer que le service d'évaluation de la MRC de Charlevoix doit procéder à la mise à jour du dossier d'évaluation foncière de leur propriété, conformément aux dispositions de l'article 36.1 de la Loi sur la fiscalité municipale. Les propriétaires seront informés que compte tenu du contexte actuel attribuable à la COVID-19, nous avons, dans un souci de prévention, établi de nouvelles procédures pour les employés en contact avec les citoyens, dont ceux du Service de l'évaluation. À cet effet, nous sollicitons donc la collaboration des propriétaires pour mettre à jour les renseignements apparaissant au dossier de leur propriété.

2. Nous invitons donc les propriétaires à remplir un formulaire dans les 30 jours suivant la date de réception et à nous le retourner par courriel. Pour que leur dossier soit complet et qu'il ne nécessite aucune visite de nos inspecteurs avant une période de 9 ans, conformément aux directives de l'Ordre des Évaluateurs

Agréés du Québec, nous les invitons à nous acheminer également des photographies.

3. Pour ceux qui sont dans l'impossibilité de nous faire parvenir l'ensemble des documents par voie électronique, nous les invitons à utiliser l'enveloppe préaffranchie, annexée à la lettre, en incluant seulement le formulaire, un inspecteur prendra contact avec eux pour compléter leur dossier ou pour planifier une visite de leur propriété quand la situation le permettra.

Évidemment, s'ils ont besoin d'aide pour remplir le formulaire ou pour tout questionnement concernant cet envoi, les propriétaires ainsi rejoints peuvent communiquer avec des membres de l'équipe du Service d'évaluation foncière de la MRC de Charlevoix selon notre horaire habituel.

La participation et la collaboration des propriétaires permettra à la MRC de Charlevoix d'améliorer l'efficacité de son programme de mise à jour de l'inventaire et par le fait même, de respecter les consignes du gouvernement du Québec.

Merci de votre compréhension et de votre collaboration.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

COLLECTE DES ENCOMBRANTS RÉSERVEZ DU 4 AU 27 MAI 2020



Il est temps de réserver votre collecte des encombrants qui aura lieu du 1^{er} au 8 juin 2020. La date sera précisée lors de votre appel de réservation.

Un maximum de six j(6) articles par résidence est autorisé et ne doivent pas peser plus de 125 kg chacun

Seuls les encombrants seront collectés. Les déchets domestiques, les matériaux de construction les fenêtres, les miroirs ainsi que les pneus sont interdits. Merci de votre collaboration !



Contactez Isabelle Tremblay au 418 435-2639 poste 6011



itremblay@mrccharlevoix.ca

RÉSIDUS VERTS



La cueillette des feuilles mortes aura lieu dans la semaine du 18 mai. Déposez vos sacs en bordure de la voie publique le dimanche avant la semaine de collecte prévue.

ÉCOCENTRES

Les deux Écocentres de la MRC vont ouvrir dans la semaine du 4 mai selon leur horaire régulier.

- **Écocentre de Saint-Urbain :** lundi au samedi de 9 h à 16 h 45
- **Écocentre de l'Île-aux-Coudres :** mercredi et samedi de 9 h à 16 h 45

ÉCOBOUTIQUE

Veillez noter que malgré l'ouverture des écocentres, l'Écoboutique de Saint-Urbain demeure fermée en raison de la COVID-19.

Merci de votre compréhension!

ATTENTION AUX LINGETTES DÉSINFECTANTES

Très utilisées en temps de pandémie, les lingettes, comme tout ce qui est jeté aux toilettes d'une résidence branchée au réseau d'égout se retrouvent nécessairement dans celui-ci. Elles peuvent obstruer les tuyaux, bloquer les pompes des stations de pompage et brûler le moteur de celles-ci. Cette mauvaise habitude peut engendrer des problèmes très coûteux et des conséquences fâcheuses, comme par exemple :

Le remplacement d'une pompe dû à l'usure prématurée; le blocage des tuyaux pouvant mener à un refoulement d'égoût dans les résidences; l'augmentation des coûts d'entretien des stations de pompage.

Contrairement au papier de toilette, les lingettes désinfectantes ou démaquillantes ainsi que les tampons et les serviettes hygiéniques ne se désagrègent pas dans les conduits et n'ont pas leur place dans la toilette et le réseau d'égout. Ils sont destinés à la poubelle. Nous comptons sur vous. Merci!

INFORMATIONS

CAMP DE JOUR

Oui, le plan de déconfinement prévoit l'ouverture des camps de jour à la fin juin ou début juillet. Cependant, certaines conditions sont subjacentes. D'abord il faut que le retour à l'école au primaire se passe bien. Ensuite, les camps devront respecter les règles de la Santé publique selon le guide qui sera publié.

J'ajouterais une troisième préoccupation d'ordre financier. En effet, quelles seront les charges supplémentaires que les parents et la municipalité devront supporter afin de se conformer aux règles de distanciation entre autres. J'aurais aimé que la ministre des Affaires municipales associe à cette annonce des sommes pour compenser ces charges afférentes. J'ose espérer qu'un programme d'aide soit annoncé rapidement.

Tout comme le retour à l'école, les parents seront dans l'incertitude quant à leur décision d'y envoyer ou non leurs enfants. Cependant, j'incite les parents à inscrire leurs enfants pour le camp de jour sur le site du Camp le Manoir qui en est responsable pour la municipalité.

MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS
2335, route du Fleuve
Les Éboulements (Québec) G0A 2M0

Téléphone : 418 489-2988

Messagerie :
municipalite@leseboulements.com

MEMBRES DU CONSEIL

MAIRE : Pierre Tremblay
Conseillères : Sylvie Bolduc
Diane Tremblay
Conseillers : Jimmy Perron
Emmanuel Deschênes
Mario Desmeules
Johnny Gauthier



RETROUVEZ-NOUS SUR LE WEB!
www.leseboulements.com et
Notre page Facebook : municipalité
des Éboulements

L'inscription se fait sans en effectuer le paiement pour l'instant.

Le remboursement journalier municipal demeurera pour les enfants Éboulois qui fréquentent le camp de jour. La municipalité verra à ajuster le niveau de l'aide afin de permettre au plus grand nombre d'enfants d'y participer malgré la crise et ses effets économiques indus pour les familles.

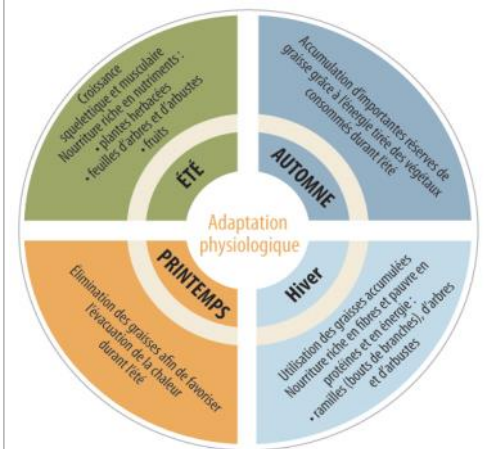
Ça va bien aller! Nous verrons certainement de réels arcs-en-ciel cet été.

NOURRISSAGE DES CHEVREUILS INTERDICTION DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2020

Afin de mieux les observer, ou tout simplement parce qu'elles pensent les aider, certaines personnes, bien que motivées par de bonnes intentions, s'adonnent au nourrissage hivernal des cerfs à des fins de loisir. Le nourrissage hivernal a de nombreuses conséquences négatives sur le cerf et les humains qui le côtoient. Il faut savoir que les cerfs sont capables de vivre sous notre climat grâce à des adaptations physiologique et comportementale. Sur le plan physiologique, le système digestif des cerfs a la capacité de se transformer pour bien assimiler la nourriture disponible selon les saisons.

Le nourrissage peut causer de sérieux problèmes de santé chez les cerfs : déséquilibre énergétique lorsque le cerf dépense plus d'énergie à digérer

sa nourriture que ce qu'il en retire, diarrhées, ballonnements inflammation du rumen (panse) qui peut provoquer une mort rapide. Une alimentation riche en énergie mais pauvre en fibres favorise cette dernière condition. C'est pourquoi des cerfs en santé sont parfois trouvés morts en hiver, l'estomac plein d'aliments inadéquats. Outre les problèmes de santé et la mortalité associés à une nourriture inappropriée, le nourrissage artificiel peut engendrer de nombreuses autres conséquences négatives : des dommages causés à la propriété privé; l'attrance des prédateurs vers les milieux habités (ex. : coyotes); l'augmentation du nombre d'accidents routiers lorsque les sites de nourrissage sont à proximité d'une route; la transmission de maladies et de parasites au site de nourrissage; l'augmentation locale potentielle de la tique à pattes noires associée à la transmission de la maladie de Lyme chez l'humain.



SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI, 1^{er} juin
LUNDI, 6 juillet
LUNDI, 3 août

HEURES D'OUVERTURE : le bureau municipal est ouvert du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h 00 du lundi au vendredi. Veuillez prendre note qu'à compter du 1^{er} juin les heures seront les suivantes: 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 15 à 12 h 15 le vendredi.

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE :
SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE ADJOINTE :
CHARGÉ DE PROJET ET URBANISME :
SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE :
DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET
CHEF POMPIER :
CHEF D'ÉQUIPE :
INSPECTEUR EN BÂTIMENT :

LINDA GAUTHIER
DANIÈLE TREMBLAY
MATHIEU BILODEAU
VALÉRIE TREMBLAY

GRÉGOIRE BOUCHARD
PATRICK BOUCHARD
JUSTIN GINGRAS

L'inspecteur est présent le mardi et mercredi de 8 h 30 à 16 h 30
SERVICE D'URGENCE :
SERVICE D'INCENDIE (PERMIS DE BRÛLAGE) :

9-1-1
418 635-1215

Votre prochain Écho des Éboulements paraîtra le 8 juillet. Pour informations, veuillez communiquer avec Danièle Tremblay, responsable, à dtremblay@leseboulements.com